



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juillet 2020
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Jean-François GAUDIN, Christine GABARROU, Didier JANCART, Daniel MERCIER, Patrick DUNAND, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Séverine DESEQUELLES, Sophie VERKARRE, Mélissa BERTHAUD, Elise MOGEON, MAURE Nicolas, Nadine MONTFORT, Christine BUCHARLES, Arnaud MAGREZ

Absent : Néant

Excusé : Arnaud ESNAULT

Mme Nathalie GILSON a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le conseil municipal sous la présidence de M. Jean-François GAUDIN examine et approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019 proposés par M. Régis FORESTIER, Maire.

COMMUNE

- dépenses de fonctionnement	3 087 467,11 €
- recettes de fonctionnement	2 835 429,81 €
+ excédent antérieur reporté	471 008,16 €
- dépenses d'investissement	1 218 823,30 €
+ restes à réaliser	661 683,00 €
- recettes d'investissement	1 276 291,74 €
+ restes à recouvrer	417 870,18 €

Soit un excédent global de clôture de 326 509,48 €.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

- dépenses d'exploitation	394 625,33 €
- recettes d'exploitation	713 480,48 €
+ excédent antérieur reporté	66 068,91 €
- dépenses d'investissement	239 217,47 €
+ déficit antérieur reporté	436 881,09 €
+ restes à réaliser	89 350,00 €
- recettes d'investissement	411 411,92 €
+ restes à recouvrer	102 719,00 €

Soit un excédent global de clôture de 133 606,42 €.

- 2) Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public.
- 3) Il décide pour 2020 de laisser inchangés les taux des impôts locaux, à savoir :
- | | |
|------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 21,62 % |
| - Taxe foncière (bâti) : | 14,93 % |
| - Taxe foncière (non bâti) : | 71,41 % |
- 4) Il adopte les budgets primitifs concernant la Commune et le Service des Eaux et de l'Assainissement de MIEUSSY. Ces budgets se présentent comme suit :

COMMUNE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 038 298,86 €. L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 1 683 997,34 €.

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de 806 102,58 €. L'équilibre est également obtenu en section d'investissement pour un montant de 790 542,43 €.

- 5) Il décide de fixer à 5,50 € le prix de vente du ticket journalier pour la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020.
- 6) S'agissant de la convention de financement établie avec le Département pour la remise en état du viaduc, il fixe à 30 ans la durée d'amortissement de la participation communale qui se porte à 195 300,56 €
- 7) Il autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel de la SPL La Ramaz à la commune de MIEUSSY pour 4 employées durant la saison d'hiver.
- 8) Les approuve la proposition de la SPL La Ramaz concernant les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz-de-Lys-Sommand pour la saison 2020/2021.
- 9) Il approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021.

Le Maire,
Régis FORESTIER

